

## **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 349 21 B0008 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LIERNAIS (21)**

Par arrêté préfectoral n° 504 du 13 mars 2024, est organisée **du 11 avril 2024 à 9h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Liernais, d'une puissance de 7,5 MWc, déposée par la **SARL« Ferme d'AKUO 11 »**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :

- **sur support papier et sur un poste informatique** en mairie de Liernais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

- Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5283>

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

[Accueil](#) → [Actions de l'État](#) → [Environnement](#) → [Energies renouvelables](#) → [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites :

. Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Liernais ;

. Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5283>

.A l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :  
[enquete-publique-5283@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5283@registre-dematerialise.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur **en mairie de Liernais avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 14 mai 2024 à 17h00**.

Madame Chantal DUBREUIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Liernais aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Le jeudi 11 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 24 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 14 mai 2024 de 14h00 à 17h00

Madame Josette CHOUET LEFRANC, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr BLANCHARD Romain – 07 76 08 17 26 - [rblanchard@akuoenergy.com](mailto:rblanchard@akuoenergy.com)

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Liernais, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :

[Accueil](#) → [Actions de l'État](#) → [Environnement](#) → [Energies renouvelables](#) → [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)